

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.11.03 Convocation du 20.11.2003

Compte rendu affiché le 28 Novembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : TARIFS MUNICIPAUX 2004 :
FOIRES et MARCHES**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA,
M. GONDELAUD, Mme ZUILLI, M. CHRETIN, Mme PERRIN, MM. FORGET,
MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

M. MEYER par M. POINT - Mme WYMANN par Mme BROSSARD M.
GOSSET par M. CHATUT - Mme DESVIGNES par Mme GUERIN

Absents représentés :

Absents excusés : M. FERNANDES, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des droits de place applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et à la Foire du 1^{er} Mai.

Il précise que la Commission "Foire et Marchés", réunie le 2 décembre 2003, a émis un avis favorable au maintien de ces tarifs.

Il invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des Foires et Marchés à compter du 1^{er} Janvier 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Communes,
- Vu l'avis de la Commission "Foire et Marchés", réunie le 2 décembre 2003,
- Adopte la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise, et les fixe en conséquence aux montants suivants :

MARCHE FORAIN du VENDREDI

- Abonnés, le ml pour l'année 25,40 €
- Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui
concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture 1,35 €
- Raccordement électrique : abonnés (par trimestre) 18,70 €
non abonnés (par marché) 2,40 €

FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE

- Les cirques paieront **0,42 €** par m²/jour de fête.
- Le minimum de perception des manèges et forains sera :
 - 20,65 € par jour de fête pour les petits métiers,
 - 31,70 € par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 50,00 € par jour de fête pour les gros métiers.
- Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,00 € par ml et par jour de fête,
 - 0,55 € les autres jours.
- Les caravanes, voitures et camions de tous les forains paieront un droit fixe de : **1,00 €** par jour de stationnement.
- Consommation eau (1 m³), la journée **2,55 €**
- Les jeux à pièces ou jetons paieront **1,15 €** par ml et par jour de fête.

AMBULANTS SEMAINE

- Forfait journalier : **5,55 €**
- Raccordement électrique/trimestre : **18,70 €**

CAMION - MAGASIN :

- Vente au déballage - Forfait journalier : **32,00 €**

Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.

FOIRE du 1^{er} MAI

- Les abonnés régleront par ml **5,10 €**
- Les non abonnés régleront par ml **9,50 €**
- Débride par ml **31,00 €**
- Raccordement électrique, la journée **6,40 €**
- Consommation eau (1 m³), la journée **2,55 €**
- Manèges et forains : la perception sera de :
 - 28,50 € par jour de fête pour les petits métiers
 - 41,30 € par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 66,60 € par jour de fête pour les gros métiers.
- Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,20 € par ml et par jour de fête,
 - 0,55 € les autres jours.
- Les camions, caravanes et voitures paieront **1,15 €** par véhicule et par jour,
- Les jeux à pièces ou jetons paieront **1,30 €** par ml et par jour de fête.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 novembre 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 18 décembre 2003
- de la publication le 19 décembre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 décembre 2003